Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel** **Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels** **1 ter, avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **Suivi par : Eve LE-QUANG** **Tél : 01.49.55.80.69** **Fax : 01.49.55.56.17** **Réf. Interne :** **Réf. Classement :**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/POFEGTP/N2004-2044** **Date : 13 mai 2004**

Date de mise en application : immédiate

Annule et remplace :

Date limite de réponse :

Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

à

Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt

Objet : Education à la citoyenneté.

Bases juridiques :

Résumé :

MOTS-CLES : ATELIERS D'ECRITURE - HANDICAP - MALADIE - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Destinataires	
Pour exécution : - Administration centrale - Directions régionales de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Inspection générale de l'agriculture - Hauts-commissariats de la République des TOM - Conseil général du génie rural des eaux et des forêts - Inspection de l'enseignement agricole - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés	Pour information : - CCMSA - Organisations syndicales de l'enseignement agricole public - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public - APREFA - RESEDA - Réseau «Insertion» - Réseau «Egalité des chances» - CLEMI

…/…

La présente note de service a pour objet d'organiser des ateliers d'écriture pour les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de l'enseignement agricole à la rentrée scolaire 2004.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté.

Elle a pour but de lutter contre les discriminations dont sont victimes les personnes handicapées ou malades.

Les adolescents vivant avec une maladie ou un handicap, scolarisés ailleurs que dans l'enseignement agricole, seront également invités à participer au projet afin que les représentations réciproques se croisent.

Il est proposé aux infirmières, professeurs de lettres, d'éducation socio-culturelle, conseillers principaux d'éducation et documentalistes de réunir les élèves volontaires afin de regrouper leurs textes et illustrations éventuelles et de les adresser à la Direction générale de l'enseignement et de la recherche avant le 15 décembre 2004. Ils sont invités à se faire connaître dès le mois d'octobre en remplissant la fiche jointe en annexe.

Il s'agit de changer l'image du handicap et de la maladie. Les thèmes proposés sont :

- être adolescent(e) et malade ou handicapé(e)
- handicap, maladie et intégration scolaire puis professionnelle
- handicap, maladie et sexualité
- handicap, maladie et conduites à risque, notamment les conduites addictives
- handicap, maladie, regard des autres, exclusion
- handicap, maladie et relations familiales (désir d'autonomie)
- handicap, maladie et relations amicales et amoureuses
- handicap et maladie visibles et invisibles
- handicap, maladie et vie quotidienne (accessibilité aux transports et loisirs)
- handicap, maladie et expression artistique
- handicap, maladie et activités sportives …

Cette liste n'est pas exhaustive.

Le jury sera particulièrement attentif aux messages de solidarité et de lutte contre les discriminations. Les jeunes de l'enseignement agricole sont invités à rencontrer des adolescents atteints de maladie ou de handicap afin de mieux comprendre leurs difficultés (souffrance physique et psychique) et leurs joies pour échanger avec eux. La frontière liée au fait que ces jeunes ne se rencontrent que très rarement pourra ainsi s'atténuer ou disparaître.

La Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole sera partenaire de la DGER tout au long du projet. Elle mobilisera son réseau et participera à l'édition du recueil en 2005. Ce livre sera le sixième d'une collection commencée en 1995, avec les jeunes de l'enseignement agricole, sur les thèmes de la prévention du sida, de l'adolescence et des conduites à risques. Le dernier recueil, intitulé «Les premières fois», est encore disponible.

L'APREFA et le réseau d'éducation pour la santé, l'écoute et le développement de l'adolescent (RESEDA) soutiennent ce projet qui s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre les discriminations : «Faisons campagne à la campagne !»

La Chargée de Sous-direction

Brigitte FEVRE

…/…

REGLEMENT

Article 1

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche propose des ateliers d'écriture et d'illustration pour l'édition d'un recueil intitulé «Parler de maladie ou de handicap, t'es pas cap !»

L'édition aura lieu en 2005 à 2 500 exemplaires.

Article 2

Ces ateliers sont ouverts aux élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de l'enseignement agricole et aux jeunes handicapés ou malades à partir de treize ans, scolarisés en dehors de l'enseignement agricole.

Article 3

Textes, et éventuellement illustrations, doivent être adressés par la voie hiérarchique à la DGER avant le 15 décembre 2004 à Madame Eve LÊ-QUANG -S/D POFEGTP - BETP - 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP.

Article 4

Les textes en prose ou en vers ne devront pas excéder une page dactylographiée. Le jury se réserve le droit de ne publier que des extraits.

Les techniques utilisées pour les illustrations sont libres (gouache, aquarelle, encres, huile ou crayon).

Les illustrations seront réalisées sur des feuilles séparées des textes. Les calligrammes ne sont pas autorisés.

Article 5

Aucun texte ni dessin ne sera retourné aux auteurs. Ils resteront la propriété de la Mutualité Sociale Agricole et seront libres de droit.

Article 6

Textes et illustrations peuvent être réalisés individuellement ou collectivement. Chaque élève, étudiant, apprenti ou stagiaire peut envoyer trois propositions.

Les coordonnées des auteurs doivent figurer au dos de chaque texte et de chaque dessin.

…/…

Article 7

Un jury, dont la composition sera précisée sur demande en novembre 2004, se réunira en décembre 2004 à Paris. Il se réserve le droit de modifier, compléter ou annuler tout ou partie du présent règlement.

Article 8

Les élèves dont le texte ou le dessin aura été retenu par le jury seront prioritaires pour accueillir, au cinéma le plus proche de l'établissement, une soirée de films de court métrage consacrés au thème de la maladie et du handicap. Le financement de cette soirée sera pris en charge par la DGER.

De plus, tous les lycées participants seront destinataires de cinquante exemplaires du livre.

Article 9

Les participants doivent préciser s'ils acceptent que leur nom de famille soit cité après leur texte ou dessin et, s'ils sont mineurs, ils doivent demander l'accord de leurs parents ou tuteurs. En l'absence d'autorisation, seul le prénom précèdera le nom de l'établissement.

Article 10

La participation à ce projet national implique l'acceptation du présent règlement.

A N N E X E

FICHE D'INSCRIPTION AU PROJET «FAISONS CAMPAGNE A LA CAMPAGNE !»

Etablissement agricole : coordonnées.

Pour l'enseignement agricole privé, précisez la fédération.

Précisez si vous êtes dans un établissement hors enseignement agricole.

Adulte encadrant le projet : coordonnées et fonction.

Jeunes concernés : âge, sexe, classe.

Ils ont prévu de participer pour :

- l'écriture
- l'illustration

Merci de retourner cette fiche en octobre 2004 afin de permettre à la DGER de prévoir le nombre de membres du jury en fonction du nombre de candidats.